



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 23 juillet 2013  
P. 17/51-cl - SIPP

***Départ à la retraite de M. Jean-Luc Berney, chef du Service de protection et sauvetage***

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme chacun le sait déjà peu ou prou, le colonel Jean-Luc Berney, chef du Service de protection et sauvetage et commandant du Corps de sapeurs-pompiers de la Ville de Lausanne, a décidé de mettre un terme à sa carrière le 31 août 2013 et de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

A ces dates, le susnommé aura accompli plus de 20 ans d'activité au service de la Ville de Lausanne.

De fait, entré le 1<sup>er</sup> juillet 1993 au Service de secours et d'incendie de Lausanne, en qualité d'officier technique, M. Berney a été nommé chef de service et commandant, à compter du 1<sup>er</sup> août 2006, avec rang de lieutenant-colonel, et élevé au grade de colonel, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Durant son mandat à la tête du Service de protection et sauvetage, le colonel Berney a profondément remanié ce qui était encore, lorsqu'il en a pris la responsabilité, le Service de secours et d'incendie.

En effet, il a élaboré le statut des sapeurs-pompiers professionnels. Il a également fait en sorte que le groupe sanitaire puisse continuer à cheminer sur la voie du succès, tout en prenant grand soin de donner à la protection civile la visibilité nécessaire pour en faire apprécier la compétence et l'utilité. M. Berney s'est aussi largement employé à réformer le mode d'exploitation des Pompes funèbres officielles, dans le but de leur donner une nouvelle image.

Au titre des hauts faits, il y a lieu de rappeler la parfaite conduite des secours dans le cadre du feu de sous-sol, qui s'est déclaré le 24 septembre 2009 dans un immeuble de l'avenue de Provence. Avec 2'175 intervenants issus des divers corps impliqués dans la protection de la population, ainsi que de l'armée, cette intervention, qui a duré 18 jours, n'a occasionné aucun blessé.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

● ● ● ● ● ● ●

Cela étant, dans le but de diminuer les charges que le Service de protection et sauvetage représente pour la Ville, le colonel Berney a favorisé la passation de nombreuses conventions destinées à valoriser les prestations dudit service, ce qui, joint à une gestion financière rigoureuse, a permis à ce dernier de participer de manière très concrète au plan structurel d'amélioration financière (PSAF), sans diminuer ses prestations.

Au reste, il convient de relever que le colonel Berney a constamment veillé à ce que son service soit représenté dans les cercles chargés d'en étudier les problèmes et d'en défendre les intérêts. C'est ainsi qu'il a, entre autres, été membre du comité central et administrateur de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), ainsi que représentant de la FSSP auprès du groupe parlementaire « service du feu » des chambres fédérales et au sein de l'association des commandants des corps de sapeurs-pompiers professionnels. M. Berney a également assuré la représentation de l'autorité politique au comité directeur des régions de protection civile.

Pour tout ce qui précède et pour la qualité de son engagement, la Municipalité remercie le colonel Jean-Luc Berney et lui adresse ses meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite, parfaitement méritée.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz



Le secrétaire :  
Christian Zutter

